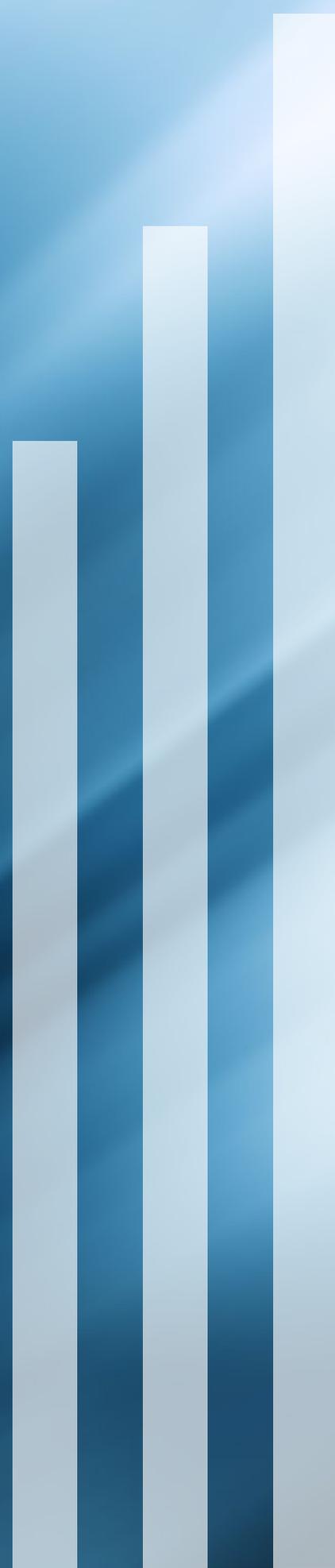




**Présentation de
l'information conformément
aux recommandations
du Groupe de travail sur
l'information financière
relative aux changements
climatiques (GIFCC)
pour l'exercice 2022**



En 2017, le GIFCC a publié des recommandations quant à l'information financière relative aux changements climatiques en vue d'aider les investisseurs et les autres membres de la communauté financière à mieux comprendre et évaluer les risques et les occasions liés aux changements climatiques. Ces recommandations sont structurées autour de quatre thèmes qui couvrent les éléments fondamentaux du fonctionnement des organisations, soit : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et les cibles. Ces thèmes interagissent ensemble et s'alimentent mutuellement.

Investissements RPC est un membre fondateur du GIFCC et a adopté entièrement ses recommandations pendant l'exercice 2021. Nous sommes d'avis que notre soutien à l'égard des recommandations du GIFCC contribuera à l'amélioration de la présentation d'information relative aux risques et aux occasions liés aux changements climatiques. Nous présentons ci-dessous comment nous avons intégré les recommandations du GIFCC dans notre stratégie de placement, la façon dont nous gérons le risque et gouvernons la caisse, ainsi que les cibles et les mesures associées à notre stratégie de carboneutralité.

Gouvernance

Notre gouvernance des risques et des occasions liés au climat tant au niveau de la direction qu'à celui du conseil reflète notre conviction selon laquelle les changements climatiques constituent l'un des facteurs les plus importants et les plus complexes de notre époque dont il faut tenir compte en matière de placement. Les changements climatiques pourraient avoir une incidence importante sur nos placements, nos activités et notre capacité à remplir notre mandat. Par conséquent, les questions liées au climat sont directement intégrées à notre stratégie d'investissement et à notre gestion du risque dans nos trois lignes de défense.

En octobre 2021, nous avons nommé notre première chef du développement durable, qui est responsable de notre approche à l'égard des questions liées aux facteurs ESG, particulièrement les changements climatiques, à l'échelle de l'organisme. La chef du développement durable travaille en étroite collaboration avec le chef de la direction et le chef des placements afin d'assurer le maintien d'une approche mondiale et transversale en matière de durabilité et le respect de notre engagement à atteindre la carboneutralité dans l'ensemble de la caisse et de nos activités d'ici 2050. La chef du développement durable est responsable de l'élaboration de notre feuille de route en matière de développement durable.

Le comité de l'investissement durable est l'organe central de surveillance et d'encadrement des questions liées aux facteurs ESG, dont les changements climatiques. Il est composé de hauts représentants de l'ensemble de la caisse et présidé par le chef de l'investissement durable, qui relève directement de la chef du développement durable. Pour plus de détails sur le mandat du comité de l'investissement durable, veuillez vous reporter à notre Rapport sur l'investissement durable accessible sur notre [site Web](#).

Notre conseil d'administration et ses sous-comités supervisent nombre de dossiers liés aux facteurs ESG et au climat, par exemple :

- Le comité de gestion du risque du conseil reçoit sur une base régulière des rapports sur les mesures relatives au climat et les résultats d'analyses de scénarios, qui lui permettent d'exercer ses responsabilités en matière de surveillance des risques.
- Le comité de stratégie de placement du conseil doit approuver la politique en matière d'investissement durable.

En plus des questions liées aux changements climatiques, le conseil supervise les efforts déployés à l'échelle de la caisse pour mieux comprendre et gérer les risques et les occasions liés aux facteurs ESG de façon plus générale, ce qui comprend l'encadrement et la remise en question

constructive de l'approche globale de la caisse à l'égard des risques et des occasions liés aux facteurs ESG.

Stratégie

Intégration des facteurs liés au climat à nos répartitions stratégiques

À notre avis, il importe que les investisseurs institutionnels détenant des portefeuilles mondiaux diversifiés prennent en compte le risque lié aux changements climatiques dans le cadre de la répartition stratégique. À cette fin, le chef des placements doit tenir compte d'une gamme complète de risques et d'occasions liés aux changements climatiques dans le cadre de l'élaboration de notre stratégie de placement et de la conception du portefeuille global. L'un des aspects clés de cette approche consiste à estimer les répercussions économiques des changements climatiques dont nous tenons compte dans nos perspectives à l'égard des rendements à long terme. À l'heure actuelle, nous évaluons ces répercussions au moyen de la modélisation à l'interne de scénarios du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

La stratégie de placement diversifiée d'Investissements RPC lui offre la souplesse nécessaire pour tirer parti, dans l'ensemble des catégories d'actifs, d'une multitude d'occasions liées aux changements climatiques, ce qui comprend le repérage des sociétés qui prennent des mesures stratégiques à l'égard des changements environnementaux physiques, des transitions d'ordre réglementaire et technologique et de l'évolution des préférences des consommateurs. Dans le cadre de notre engagement à atteindre la carboneutralité, nous prévoyons également accroître nos placements dans des actifs verts et de transition et miser sur notre approche de placement axée sur la décarbonisation.

L'intégration des changements climatiques dans le cadre de la répartition de l'actif est un domaine en pleine évolution qui nécessite l'adoption d'une approche multidimensionnelle. Nous continuons ainsi de développer nos capacités à évaluer l'exposition aux changements climatiques et les risques connexes à l'échelle de l'ensemble de la caisse en améliorant et en élargissant notre trousse d'outils. À titre d'exemple, dans le cadre de notre processus d'affectation du capital, nous effectuons des analyses de scénarios afin de déterminer la sensibilité des rendements et de nos décisions en matière d'affectation du capital à divers scénarios liés aux changements climatiques. L'analyse de scénarios plus adaptés fait également partie intégrante des processus de contrôle diligent au titre des placements et de gestion des risques. Veuillez vous reporter à la section Gestion des risques pour obtenir plus de détails.

Intégration des facteurs liés au climat à nos processus de sélection des placements

Dans le cadre des décisions en matière de placement, lorsque les répercussions des changements climatiques associées à une opération sont significatives, notre cadre de sélection de titres prenant en compte les changements climatiques exige que nous tenions compte des répercussions financières des scénarios de risque physique élevé et de risque de transition élevé, que nous appelons les « scénarios limites ». Nous avons recours à un éventail d'outils et de ressources cadrant avec les scénarios limites pour estimer ces répercussions financières. Les scénarios limites visent à obtenir i) une estimation et une comparaison cohérentes des répercussions au sein des régions géographiques, des secteurs et des catégories d'actifs, ii) les répercussions non atténuées les plus probables en ce qui a trait au climat sur les taux de rendement internes, et iii) une base pour des discussions éclairées sur les risques et les occasions liés au climat les plus pertinents pour les décisions en matière de placement.

Le cadre doit être appliqué à toute transaction importante nécessitant une approbation au niveau hiérarchique le plus élevé du comité de placement de la direction. Au cours de l'exercice, nous avons commencé à appliquer ce cadre aux placements existants de la caisse. Cette mise en œuvre structurée a permis à nos équipes de placement de développer d'importantes compétences en matière d'identification et d'évaluation des risques et des occasions significatifs liés au climat.

Gestion des risques

En étroite collaboration avec la chef du développement durable, le chef des finances et de la gestion des risques évalue et surveille activement le risque climatique inhérent estimatif au sein de la caisse. Des mesures des émissions de carbone, de l'exposition aux combustibles fossiles et de la valeur climatique à risque, entre autres, sont soumises à l'examen des comités de gestion au moins une fois par trimestre. En complément de ces activités de surveillance, nous avons également recours à l'analyse de scénarios pour évaluer les incidences financières potentielles des événements liés au risque climatique. Nous soumettons notamment la résilience de nos placements à divers scénarios plausibles de simulation de crise, en incluant des événements extrêmes et des tendances pour différents résultats liés aux températures, au moyen des approches ascendante et descendante, afin de quantifier les répercussions financières.

Analyse de scénarios sur les changements climatiques

Afin de compléter les mesures standards de l'empreinte carbone (voir la section Cibles et mesures), nous avons recours à l'analyse de scénarios pour évaluer les éventuelles incidences futures des événements de crise relatifs au risque lié aux changements climatiques, exprimées en pourcentage annualisé de la valeur de

marché de la caisse au cours d'un exercice donné. Nous soumettons la résilience de nos placements à divers scénarios plausibles de simulation de crise, en incluant des événements extrêmes. Nous explorons différents résultats liés aux températures, au moyen des approches ascendante et descendante, afin de quantifier les répercussions financières. Jusqu'à présent, les résultats de nos évaluations suggèrent que :

- Dans un scénario de statu quo où les prix du carbone n'affichent pas une augmentation considérable par rapport à leurs niveaux actuels, la valeur de marché de la caisse pourrait afficher une variation négative pouvant aller jusqu'à 13 pour cent par année au cours des 30 prochaines années. Cette variation tient principalement aux risques physiques liés aux changements climatiques, notamment les changements chroniques au titre des précipitations, des écosystèmes et du niveau de la mer, ainsi que l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes.
- Si les mesures politiques devaient être plus fortement concentrées sur les années après 2030 avec l'adoption de mesures d'atténuation plus strictes afin de limiter le réchauffement à 2 °C au maximum, la valeur de marché de la caisse pourrait afficher une variation négative pouvant aller jusqu'à 11 pour cent par année au cours des 10 prochaines années. Cette variation tient principalement aux risques climatiques de transition qui découlent en particulier de l'ajustement sectoriel brusque et perturbateur associé à la chute marquée du PIB et aux répercussions sur la demande et les dépenses.

Cibles et mesures

En février 2022, nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité dans notre portefeuille et nos activités d'ici 2050. Nous prenons les mesures suivantes dans le cadre de cet engagement :

- Nous continuons à investir dans la transition et à exercer notre influence à cet égard à titre d'investisseur actif plutôt que d'avoir recours à un désinvestissement général.
- Nous nous sommes engagés à accroître nos placements de 67 milliards de dollars dans des actifs verts et de transition pour les faire passer à un minimum de 130 milliards de dollars d'ici 2030. Voir ci-dessous pour notre définition des actifs verts et de transition.
- Nous misons sur notre [nouvelle approche de placement axée sur la décarbonisation](#), qui vise à générer des rendements attrayants par la réduction des émissions et la transformation des activités dans certains secteurs à fortes émissions.
- Nous nous sommes engagés à atteindre la carboneutralité dans nos activités internes d'ici la fin de l'exercice 2023 pour ce qui est des émissions de GES de portée 1 et 2 et des déplacements.

Nous sommes également fidèles à notre pratique de longue ce qui comprend le partage systématique et régulier d'informations avec nos parties prenantes. Nous veillerons à communiquer davantage d'information sur les facteurs ESG, y compris sur les changements climatiques, au fil de notre réflexion et à mesure que nous obtiendrons les données et les mesures pertinentes. Nous continuerons de suivre les progrès réalisés à cet égard, et envisagerons l'adoption de nouvelles mesures ou méthodes, au besoin.

Actifs verts et de transition

Dans le cadre de notre engagement à atteindre la carboneutralité, nous accroissons nos placements dans des actifs verts et de transition, pour les faire passer de 67 milliards de dollars au 31 décembre 2021 à un minimum de 130 milliards de dollars d'ici 2030. Au cours de l'exercice 2022, nous avons entrepris l'élaboration d'une méthode d'estimation de nos actifs verts et de transition. Nous avons établi la définition des actifs verts et de transition en tenant compte de divers cadres et taxonomies, y compris la taxonomie de l'UE. Nous estimons qu'un actif est vert lorsqu'au moins 95 pour cent des produits qu'il génère peuvent être classés à titre de produits tirés d'activités écologiques, selon le classement de l'International Capital Markets Association. Nous estimons qu'un actif constitue un actif de transition s'il a annoncé son engagement à atteindre la carboneutralité en fonction d'objectifs et d'un plan crédibles, et qu'il contribue de manière significative à la réduction des émissions à l'échelle mondiale.

Mesures de l'empreinte carbone

L'outil d'empreinte carbone élaboré à l'interne d'Investissements RPC fournit des renseignements sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées à tous les placements de la caisse, ainsi que sur les indices de référence pertinents. Au cours des exercices précédents, nous avons présenté quatre mesures relatives au carbone au sein des portefeuilles, soit le total des émissions de carbone, l'empreinte carbone, l'intensité de carbone et l'intensité de carbone moyenne pondérée. Nous effectuons les estimations aux fins de ces mesures à l'aide des méthodes de la participation dans les capitaux propres et de la propriété en capital à long terme. Nous continuerons d'évaluer l'ensemble de ces mesures, mais nous prévoyons à l'avenir communiquer le total des émissions de carbone et l'empreinte carbone à l'aide de la méthode de la propriété en capital à long terme, qui est décrite plus en détail dans notre Rapport sur l'investissement durable annuel. Il s'agit à notre avis des deux mesures les plus précises pour évaluer les progrès réalisés par rapport à notre engagement à atteindre la carboneutralité, et la méthode de la propriété en capital à long terme constitue la meilleure méthode de présentation de l'information sur les émissions pour une caisse composée de multiples actifs. Le total des émissions de carbone correspond aux émissions absolues de GES associées à nos

investissements. À court terme, cette donnée continuera de suivre la croissance de notre actif sous gestion, avant que l'incidence de la réduction des émissions ne se fasse davantage sentir. L'empreinte carbone correspond aux émissions de carbone par million de dollars de nos placements. Cette donnée permet de comparer l'intensité des émissions associées à des portefeuilles de tailles diverses.

Il importe de noter que les émissions de carbone présentées par les sociétés de notre portefeuille ne constituent pas l'unique facteur influant sur ces mesures relatives au carbone; ces dernières sont également sensibles aux mesures financières comme la valeur de marché. À ce jour, environ 41 pour cent du total des émissions de la caisse sont déclarés directement par des sociétés de notre portefeuille, le reste étant estimé par des fournisseurs de données externes ou des intermédiaires en fonction des comparateurs disponibles. Nous nous attendons à ce que le pourcentage des émissions déclarées directement augmente à mesure que s'améliore la présentation de l'information liée aux changements climatiques par les sociétés. Nous prévoyons également une normalisation des méthodes d'évaluation des émissions. Ces améliorations pourraient influencer sur la comparabilité des données sur l'empreinte carbone liée à notre portefeuille pour différentes périodes. Les variations des mesures financières comme la valeur de marché peuvent également avoir une incidence importante sur les variations réelles des données relatives à l'empreinte carbone au cours d'un exercice donné. La question de cette incidence devient d'autant plus complexe si nous cernons des occasions d'investir à court terme dans un secteur à fortes émissions dans le but de soutenir la transition des entreprises et de générer des rendements supérieurs pour les bénéficiaires. Dans ce cas, les mesures relatives au carbone de la caisse peuvent fluctuer à court terme, mais s'améliorer sur le long terme.

Nos mesures comprennent les émissions de GES de portée 1 et 2 associées aux titres non gouvernementaux et les émissions associées aux titres émis par les gouvernements pour l'ensemble d'un pays. À l'heure actuelle, nous ne tenons pas compte des émissions de GES de portée 3 dans nos calculs, puisque la qualité et la couverture des données sur ces émissions ne sont pas encore suffisantes. Les émissions de portée 3 correspondent à l'ensemble des émissions indirectes provenant de sources en amont et en aval qui ne sont pas comprises dans les émissions de portée 2 et qui sont produites dans la chaîne de valeur de la société déclarante. ([Le Rapport sur l'investissement durable](#) contient plus d'information sur les émissions de portée 1, 2 et 3.) Nous continuons de surveiller la disponibilité de données de portée 3 exhaustives et de qualité pour évaluer la pertinence de communiquer l'information sur les émissions significatives de portée 3, en particulier dans les secteurs à fortes émissions au sein de leur chaîne de valeur.

Au cours de l'exercice 2022, le total des émissions de carbone et l'empreinte carbone de la caisse au titre des titres non gouvernementaux ont diminué de 0,7 million de tonnes d'équivalent CO₂ et de six tonnes d'équivalent CO₂ par tranche de un million de dollars investis, respectivement. Dans un portefeuille de la taille du nôtre, de nombreux facteurs ont une incidence sur les variations du total des émissions de carbone et de l'empreinte carbone, et certaines variations peuvent être renversées ultérieurement. La réduction du total des émissions de carbone enregistrée au dernier exercice peut être attribuée aux variations dans

le portefeuille et à l'incidence de la COVID-19 sur les niveaux d'activités de nos sociétés en portefeuille. La réduction de l'empreinte carbone a quant à elle subi l'incidence de la hausse des prix des marchandises, de l'augmentation des ventes liée aux niveaux d'activité et de premiers signes de gains d'efficacité énergétique. Nous mettons en garde que ces mesures pourraient augmenter compte tenu de la reprise économique mondiale à la suite de la COVID-19 et de la perte de vigueur récente des prix des marchandises.

TABLEAU – MESURES DE L'EMPREINTE CARBONE

Empreinte carbone du portefeuille	Valeur actuelle des placements (en milliards \$ CA)	Total des émissions de carbone (en millions de tonnes d'éq. CO ₂)		Empreinte carbone (en tonnes d'éq. CO ₂ par million de dollars)	
		MARS 2022	MARS 2021	MARS 2022	MARS 2021
Titres non gouvernementaux	455	21,1	21,8	46	52
Titres émis par les gouvernements	84	41,6	50,9	494	627

Émissions liées à l'exploitation

En février 2022, Investissements RPC s'est engagé à atteindre la carboneutralité dans ses activités internes. Dans le cadre de cet engagement, nous avons entrepris, au cours de l'exercice 2022, d'évaluer nos émissions liées à l'exploitation de portée 1, 2 et 3 (déplacements uniquement) pour la période allant de l'exercice 2019 à la fin de l'exercice 2022. Nous avons choisi cette période afin de comprendre l'incidence de la pandémie sur notre empreinte en termes d'émissions liées à l'exploitation et de prendre des décisions éclairées à l'égard de notre plan visant à atteindre la carboneutralité.

Nous prévoyons qu'Investissements RPC atteindra la carboneutralité dans ses activités d'ici la fin de l'exercice 2023. Cet objectif sera d'abord atteint grâce à la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions et à l'achat de crédits carbone afin de compenser les émissions. Au cours de l'exercice 2023, lorsque nous procéderons au retour dans nos bureaux et que nous reprendrons les déplacements, nous explorerons la mise en œuvre de mesures de réduction des émissions afin de réduire notre besoin d'avoir recours aux crédits compensatoires au fil du temps et d'atteindre la carboneutralité dans les activités d'exploitation d'ici 2050.

TABLEAU – ÉMISSIONS LIÉES À L'EXPLOITATION

Répartition du total des émissions de GES liées à l'exploitation, selon leur portée

	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Source des émissions	Total des émissions de GES (en tonnes d'éq. CO₂)			
Portée 1	1 282	1 037	1 129	982
Portée 2 (en fonction de l'emplacement)	1 033	1 069	1 149	1 153
Portée 3 (déplacements uniquement)	1 893	181	18 565	18 563
Total des émissions de GES	4 208	2 287	20 843	20 698

Pour plus d'information sur l'approche d'Investissements RPC à l'égard des changements climatiques, veuillez vous reporter à notre Rapport sur l'investissement durable :

investissementsrpc.com/fr/sustainable-investing